



FEDERATION FRANCAISE DU SPORT AUTOMOBILE BRETAGNE PAYS DE LOIRE

A.S.A AUTO-CROSS DE L'OUEST

15ème AUTO-CROSS ET SPRINT-CAR DE MONTAUBAN-DE-BRETAGNE 35

15-16 SEPTEMBRE 2012

REGLEMENT

Le règlement particulier complète la réglementation générale 2012 de la FFSA. Les articles non repris dans le règlement particulier sont conformes à la réglementation générale de la discipline.

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'A .S.A. AUTO-CROSS DE L'OUEST 2 rue des FLORALIES 44590 ST VINCET-DES-LANDES organise les 17-18 SEPTEMBRE 2012 avec le concours de l'OCM SPORTS MECANIKES de MONTAUBAN-DE-BRETAGNE 35 une épreuve nationale d'AUTO-CROSS et SPRINT-CAR intitulée :

15^{ème} AUTO-CROSS et SPRINT-CAR de MONTAUBAN-DE-BRETAGNE 35

Elle compte pour :

- Le Championnat du Comité Régional du Sport Automobile.
- Le Championnat des conducteurs de l'A.C.O.
- Le Trophée BERNARD SEILLER et le Challenge de l'ouest.
- Le trophée national AUTO-CROSS et SPRINT-CAR.

Le présent règlement a été enregistré par le Comité Régional sous le N° 42 et par la FFSA sous le permis d'organisation N° 187 à la date du 21/6/2012

1.1.OFFICIELS

		LICENCE
Président du collège des Commissaires Sportifs :	M.BRIGARDIS HENRI	20583
Membres du collège :	M.MALECOT HENRY	9164
	M.MERCIER JEAN-MARIE	4176
Directeur de Course :	M.ILLIEN SERGE	32268
Adjoints à la Direction de Course :	M.GOURDON JOSEPH	8938
	M.VALEAU DIDIER	10270
	M.ORTIZ CHRISTOPHE	49986
	M.ILLIEN CHRISTOPHE	48217
	M.ILLIEN STEPHANE	48218
	MME PINI BARBARA	205557
Commissaires Techniques :	M.RICHARD YVES	4953
	M.BOUGAULT MICHEL	42903
	M.AMOSSE PHILIPPE	12734
	M.GOURDON LUC	163936
	M.BROUSSE GUY	48007
	M.HUBY YVES	4923
Commissaires Sportifs charges des relations avec les concurrents :	M.DELIAS PATRICE	18371
Chronométrateurs :	M.LAHAIE FRANCOIS	14731
	M.PINEL CHRISTOPHE	39225
	M.MARTINEAU FREDDY	12279
	M.MOREAU JOEL	176841
	Mme VALEAU NICOLE	176665

Responsable de la mise en place des moyens de Secours et de la mise en état du terrain :

M.GALLAIS YVES

Organisateur administratif :

A.S.A AUTO-CROSS DE L'OUEST

Organisateur technique : OCM SPORTS MECANIKES DE MONTAUBAN DE BRETAGNE 35

1.2.HORAIRES

Parution du règlement
Clôture des engagements
Publication de la liste des engagés :
Date et lieu de l'épreuve

dès la parution du permis d'organiser
le 7 SEPTEMBRE 2012 à minuit
le 12 SEPTEMBRE 2012 à minuit
les 15 et 16 SEPTEMBRE 2012 à MONTAUBAN 35

SAMEDI

Vérification administratives et techniques
1^{ère} réunion du collège des commissaires sportifs
Salle du collège
Briefing :

le 15 SEPTEMBRE 2012 de 9h à 11h00
le 15 SEPTEMBRE 2012 à 10h00
le 15 SEPTEMBRE 2012 à 18h30

Essais chronométrés
le 15 SEPTEMBRE 2011 de 14h à 18h15

DIMANCHE

Manches
Manches (suite)
Finales
Affichage des résultats
Podium sur le circuit à l'arrivée de chacune des finales

le 16 SEPTEMBRE 2012 de 8h30 à 12h30
le 16 septembre 2012 de 14h à 16h00
le 16 septembre 2012 de 16h30 à 18h30
15mn après la fin de la dernière finale

L'organisateur se réserve le droit de modifier les horaires en fonction du nombre de concurrents.

1.3 VERIFICATIONS

Les vérifications administratives et techniques auront lieu le samedi 15 SEPTEMBRE 2012.
Les vérifications administratives au bungalow administratif, les vérifications techniques au hangar technique.

ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1. ENGAGEMENTS

les engagements seront reçus à l'adresse suivante :

AUTO-CROSS DE L'OUEST

49 rue de la GARE

44590 ST VINCENT DES LANDES

Tél-fax 0240553930 Portable : 0684805592

à partir de la parution du règlement et jusqu'à la date de clôture des engagements qui est fixée au 7 SEPTEMBRE 2012 à minuit, **pour être pris en compte les droits d'engagement devront obligatoirement être joints au bulletin d'engagement ils sont fixés à : 70€(sans publicité).**

Chaque pilote invité recevra une convocation individuelle. Si à la date du 13 SEPTEMBRE 2012 le pilote n'a pas reçu sa confirmation d'engagement il lui appartient de prendre contact avec l'organisateur au 0240553930 ou 0684805592.

Si 4 jours avant la date de l'épreuve le nombre des engagés est inférieur à 32, l'organisateur se réserve le droit d'annuler son épreuve. Les droits d'engagement seront alors intégralement remboursés.

3.2.EQUIPAGES

Chaque voiture ne pourra être conduite que par un seul pilote à l'exception de la D1 Sprint-Car féminine.

Chaque concurrent devra présenter aux vérifications une licence valable pour la discipline.

La présentation du permis de conduire n'est pas demandée.

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. VOITURES ADMISES

D2 Libre	: 30	D3 Libre	: 30
D2 2 Litres	: 30	D3 2 Litres	: 30
Sprint-Car D1	: 45	Sprint-Car D2	: 30
Sprint-Car D3	: 30	Sprint-Car D1 Féminine	: 20

Si le nombre de féminines est inférieur à 5 elles seront intégrées avec les D1 ou D2 .

4.3.TRANSpondeurs

Chaque véhicule devra être équipé d'un transpondeur .

Le montage devra être validé par le Commissaire Technique responsable de l'épreuve. Chaque pilote est responsable du bon fonctionnement de son transpondeur. En cas de non fonctionnement du transpondeur il ne pourra prétendre à aucun classement.

4.4.NUMEROS

Les numéros seront fournis par l'organisateur uniquement aux pilotes invités. Le prix n'est pas compris dans les droits d'engagement. Chaque numéro est vendu 1€50.

ARTICLE 6. SITE ET INFRASTRUCTURES

6.1.PARCOURS

L'épreuve se déroulera sur le circuit de la VILLE THUAL à MONTAUBAN-DE-BRETAGNE 35. Il est long de 1010 mètres et la largeur est comprise entre 12 et 16 mètres.

Le circuit est agréé par la FFSA sous le N° 35 12 110 194 AC NAT 1026. L'accès au circuit se fera par la nationale 12 sortie LE CROUAIS , le circuit est situé sur la commune de MONTAUBAN-DE-BRETAGNE 35 , à 35 KM à l'ouest de RENNES .

6.7.1 PADDOCKS

POLLUTION

Une bâche de sol d'au moins 5mx4 devra être mise en dessous des voitures de courses pendant toute la durée du meeting.

6.8. PERMANENCE

Pendant la manifestation une permanence sera tenue par les chargés des relations avec les concurrents à l'entrée de la pré-grille. Il est également possible de contacter l'organisation pendant l'épreuve au 0684805592, avant l'épreuve au 0240553930.

ARTICLE 7. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1.ESSAIS

7.1.2. ESSAIS CHRONOMETRES

le 15 SEPTEMBRE 2012 de 14h à 18h30.

7.2. BRIEFING : PRESENCE OBLIGATOIRE

le 15 SEPTEMBRE 2012 à 18h30

7.3 COURSE

Manches A, B , C

le 16 SEPTEMBRE 2012 de 8H30 à 12H30,
et de 14h à 16h

FINALES

le 15 SEPTEMBRE 2012 de 16h30 à 18h30.

Les manches qualificatives se dérouleront sur 5 tours.

Les finales A se dérouleront sur 7 tours.

La pôle position est fixée à gauche.

7.6.PARC FERME

A l'arrivée de la course, toutes les voitures sont, dès le baisser du drapeau, placées sous le régime du parc fermé. Le Directeur de course et /ou le Collège des Commissaires Sportifs pourront placer en parc fermé les voitures de leur choix.

Les voitures restent en régime de parc fermé 30 minutes à compter de l'affichage du classement officiel provisoire. Le non respect de cette règle entraînera l'exclusion du contrevenant.

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

Le classement officiel et provisoire se affichent 15mn après la fin des finales.

Il deviendra définitif 30mn après l'heure d'affichage du résultat provisoire, sauf dans le cas d'une réclamation ou d'un avis du Collège des commissaires sportifs.

ARTICLE 10. PRIX

10.2.PRIX EN CHEQUE.

Les mêmes prix seront attribués aux 6 premiers de chaque catégorie.

1 ^{er}	170€	2 ^{ème}	130€	3 ^{ème}	115€
4 ^{ème}	90€	5 ^{ème}	80	6 ^{ème}	70€

Les prix seront remis à l'administratif de 19H à 20H

10.3. LES COUPES

10.4. Une coupe sera remise au 7 premiers pilotes classés à la fin de chaque finale.

ARTICLE 11. DIVERS

Ouverture du parc pilotes le vendredi 14 septembre de 18 h à 22 h et le samedi 15 le matin de 7 h à 13 h

L'accueil des pilotes se fera à l'entrée du parc

-coordonnées GPS du Crouais 48° 12' 24"

2° 8' 12"

-Accès par N 12 sortie La Brohinière plus facile, nouvelle route